
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Mont-Unité qui fait l'éloge du représentant Dartigœyte, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Mont-Unité qui fait l'éloge du représentant Dartigœyte, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 612;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31362_t1_0612_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

activité, la vigilance la plus soutenue conduite par un patriotisme épuré, sont l'âme et le nerf des administrations récentes, depuis que les membres gangrenés ont été destitués par les représentants qui parcourent le département et veillent sur la marche des autorités. Ayant sous les yeux des modèles aussi accomplis, pourroient-elles rester froides et dans l'inaction d'après les nobles et véritables idées qu'elles se sont formées à votre égard, pourroient-elles s'endormir et être insouciantes sur le sort de la Patrie? Qui pourroit voir en effet et ne pas les imiter, cette fermeté héroïque, cette tranquillité inaltérable qui caractérisent toutes vos actions? Sous quel point de vue, invincibles conquérants de la liberté, doit-on vous envisager, au milieu des troubles de la France suscitée et fomentée par ses ennemis? Comme un rocher placé au sein d'une mer orageuse, battue de tous côtés par les flots et toujours victorieuse de leurs efforts impuissants, comme une forteresse qui demeure intacte, malgré les coups redoublés lancés contre elle avec l'acharnement le plus opiniâtre; vous êtes cette montagne qui électrise tout, qui vivifie tout, supérieure à tous les vents qui soufflent avec fureur sans vous occasionner la plus légère secousse, cette Montagne où tout individu doit s'empresse de monter pour y accueillir les fruits précieux qu'elle produit et en rapporter une ample moisson pour la faire germer et éclore dans le cœur de ses concitoyens qui ne pourroient y parvenir.

Tels sont les sentiments des habitants de la commune de Gruchet, près Bolbec, envers-vous, dignes représentants; elle vous assure de son entière adhésion à tous les décrets qui sont émanés du sanctuaire où vous résidez; elle ne vous dira point, comme une infinité d'autres communes: restez fermes dans votre poste; ce seroit faire injure à votre constance et à votre intrépidité peu ordinaires; elle sait que vous poursuivrez sans vous arrêter, la carrière glorieuse où vous êtes entrée, jusqu'à ce que la horde méprisable de peuples esclaves, de despotes ennemis de notre liberté, et altérés du sang humain, ne souillent plus par leur présence le sol de la liberté; elle est intimement persuadée que vous êtes disposés non seulement à verser votre sang pour cimenter et affermir de plus en plus les fondements sur lesquels s'élève l'édifice de la Liberté et de l'Egalité, mais encore que la victoire couronnera vos immenses travaux et sera la juste récompense des talents et des lumières qui ont enfanté la République.

Vive la Montagne, Vive la Convention nationale. »

D. LEMAITRE fils, Louis VERNIER (*off. mun.*), MASSY (*off. mun.*), A. DELAHAIS, J. MAISIÈRES, J. COTTE, COMONT (*off. mun.*), SOMMENIL, NICOLAS, VERNIER, Ad. VHAMY, Antoine JULIEN (1).

(1) Dans sa séance du 24 vent., la Sté popul. s'est associée à l'envoi de la présente adresse. Signé: Jacques SAGOT (*secrét.*), JACQUIN (*présid.*), Jean GROUT, Jean de LAMUCE, Jean PERTUZON, J. B. GAILLARD (*secrét.*), Jean EPARD, J. B. MANOURY, J. LEMAITRE, LESTERLIN, J. PERTURZON, Ch. POSET, P. PERTURZON, Arnaud POLET, Le TOURNEUR, CHOURAS.

9

L'agent national du district de Mont-Unité félicite la Convention sur le code immortel qui a fait pâlir les tyrans et abattu le fédéralisme; il annonce qu'à l'aspect du représentant Dartigoeyte dans le district de St-Gaudens, les traîtres, qui agitoient les esprits, ont été démasqués, et que la justice révolutionnaire a fait le reste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

10

La société populaire de Pont-sur-Seine adhère aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste, et jure de combattre les tyrans qui voudroient l'avilir; elle demande que la commune de Pont-sur-Seine, qui n'a pour toute richesse que le patriotisme, soit autorisée à déposer les effets de sa ci-devant église, convertie en temple de la Raison.

Meniton honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-sur-Seine, 12 vent. II] (3).

« Citoyens représentants,

La Société républicaine de Pont-sur-Seine, district de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, occupée en ce moment à faire briller la Raison sur la superstition, jure à la Montagne, fidélité et obéissance à ses décrets ainsi que de combattre jusqu'à la dernière goutte de son sang, les intrigants qui voudroient les avilir.

Elle vous invite, Citoyens représentants, à ne point quitter votre poste que la République ne soit entièrement consolidée. Elle annonce que la commune de Pont a fait passer à la Convention l'or, l'argenterie et le cuivre de ses églises cy-devant St-Martin et St-Nicolas, ainsi que leurs cloches et a renoncé à la superstition et désire prendre place dans celle ci-devant St-Martin pour y tenir ses séances, mais qu'elle ne peut le faire avant que toutes les grimaces en peintures annonçant encore le fanatisme, ne soient entièrement supprimées pour y faire briller avec éclat les symptômes de la liberté et de la Raison, ne pouvant y parvenir sans dépense, la Société n'ayant pour toutes richesses que le patriotisme, elle vous demande que la commune de Pont soit autorisée à disposer de différents effets qui sont encore dans ses cy-devant églises et qui sont dans le cas d'y pourrir, y étant arrêtées par l'inventaire, pour les deniers en provenant être employés à faire les décorations nécessaires et propres à insinuer dans les esprits encore foibles les principes de la Raison.

Ces effets consistent en chapes et chasubles dont on fera passer les galons en or et argent au dépôt, aubes et surplis de grosse toile baptiste non propres dans aucun cas au service de la République.

(1) P.V., XXXIII, 396.

(2) P.V., XXXIII, 396. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

(3) C 295, pl. 995, p. 5.